

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le débat d'orientations budgétaires, prévu aux articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est la première étape politique du cycle budgétaire. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux membres du Conseil métropolitain. Ce rapport, qui comporte en outre une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, permet au Conseil de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité. Il est pris acte de ce rapport et du débat afférent par une délibération spécifique.

La présente note informe les membres du Conseil du contexte économique et de ses impacts sur la MEL notamment en termes de projections de recettes, d'orientations sur les niveaux de dépenses et les équilibres pluriannuels qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées présentées ici sont des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux décisions budgétaires du budget primitif 2025.

Sont joints en annexe de ce rapport, celui sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L. 2311-1-2 du CGCT et le rapport annuel de développement durable de l'article L. 2311-1-1 de ce même code.

1.	PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE	2
2.	UN CONTEXTE DE CROISSANCE MODÉRÉE SUR FOND DE RALENTISSEMENT DE L'INFLATION	2
2.1.	UNE INFLATION QUI MONTRE DES SIGNES DE RALENTISSEMENT CONJUGUÉE À UNE CROISSANCE MODÉRÉE.....	2
2.2.	L'ANNÉE 2025 EN EUROPE ET EN FRANCE : UNE CROISSANCE LIMITÉE DANS UN CONTEXTE DE BAISSSE DE L'INFLATION	3
3.	LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA MEL	4
4.	LES PERSPECTIVES.....	6
4.1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	7
4.2.	UNE ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT FORTEMENT IMPACTÉE PAR LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS.....	7
4.2.1.	<i>Les recettes fiscales.....</i>	8
4.2.2.	<i>Les dotations.....</i>	10
4.2.3.	<i>Les autres recettes de fonctionnement.....</i>	10
4.3.	LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR	11
4.3.1.	<i>Les dépenses de fonctionnement.....</i>	11
4.3.2.	<i>Les dépenses d'équipement.....</i>	13
4.4.	UNE DETTE SÉCURISÉE EN TERMES DE STRUCTURE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ.....	17
4.5.	LES ÉQUILIBRES PLURIANNUELS.....	18

1. PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

Après des années de forte inflation, le budget 2025 s'inscrit dans un contexte modifié de ralentissement de l'inflation et de croissance stable. Les projections pour 2025 dessinent une croissance limitée et une inflation qui retrouve des niveaux maîtrisés mais dans un contexte de prix durablement rebasé à la hausse par le « choc d'inflation » passé.

Les éléments présentés ci-dessous s'appuient sur les dernières données publiées par les institutions nationales, européennes et internationales disponibles à date de rédaction du présent rapport.

La rédaction du rapport (finalisé mi-novembre 2024) est réalisée pendant la phase d'examen parlementaire de la loi de finances pour 2025, qui porte une lourde contrainte financière à destination des collectivités territoriales et leurs groupements et, en particulier, des grandes intercommunalités, à un niveau bien supérieur aux précédentes contributions au redressement des comptes publics. Il s'agit d'un élément majeur qui impacte sensiblement les équilibres financiers de la MEL à court, moyen et long termes et dont les données présentées ne sont pas définitives, l'examen parlementaire étant en cours.

Le ROB, qui a vocation à présenter les orientations et perspectives pour le budget 2025, est donc un exercice qui se réalise dans un contexte peu stable et particulièrement incertain. Les éléments d'information et les projections présentées doivent alors être lus sous ce prisme.

2. UN CONTEXTE DE CROISSANCE MODÉRÉE SUR FOND DE RALENTISSEMENT DE L'INFLATION

Les projections pour 2025 se placent dans un contexte marqué par une croissance modérée et une économie à un niveau de prix rebasé suite au choc d'inflation.

2.1. Une inflation qui montre des signes de ralentissement conjuguée à une croissance modérée

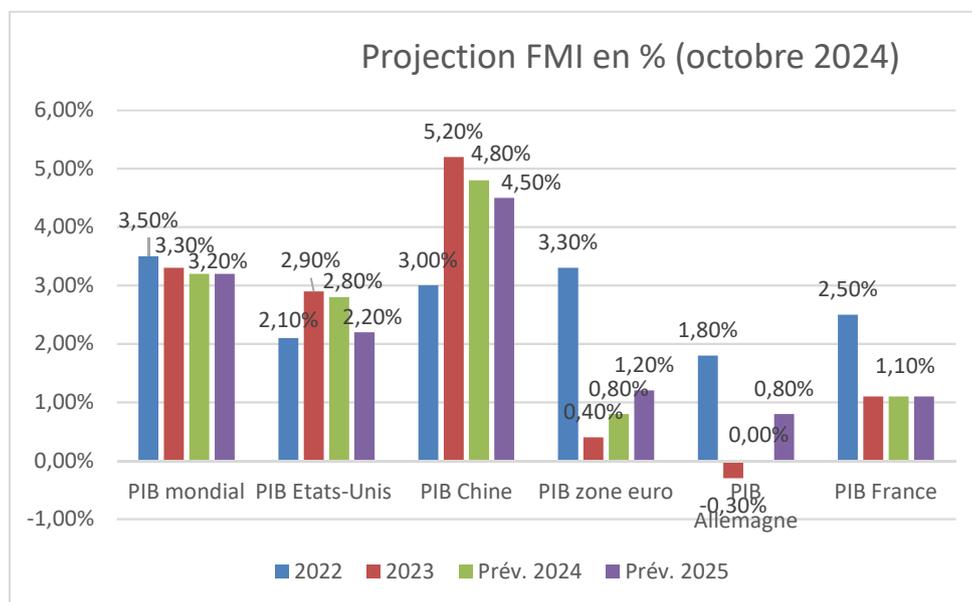
Alors que l'inflation mondiale a atteint un pic en 2022 à + 8,7%, elle s'est ralentie en 2023 à +6,7%. Ce ralentissement se poursuit en 2024 avec une prévision à +5,8%. Cette baisse s'explique, d'une part, par la dissipation des chocs sur les prix de l'énergie (augmentation de l'offre mondiale de l'énergie et baisse de la demande émanant notamment de la Chine), et, d'autre part, par les effets du resserrement des politiques monétaires. (Projections FMI à fin octobre 2024)

L'anticipation d'inflation mondiale s'inscrit dans ce contexte et est attendue à +3,5% fin 2025.

Cette désinflation a ainsi été obtenue par l'action des banques centrales qui ont rétabli la stabilité des prix en relevant fortement les taux directeurs. Cette politique monétaire restrictive a limité l'accès des ménages au crédit, a érodé leur pouvoir d'achat et a freiné l'activité économique mais elle n'a pas entraîné de récession : la croissance mondiale estimée à +3,3% en 2023 devrait atteindre +3,2% en 2024 et 2025. Alors que les prévisions de croissance pour les États-Unis et les pays émergents d'Asie s'améliorent au second semestre 2024, la tendance inverse est observée pour les autres pays avancés, notamment pour

les plus grands pays européens ainsi que pour les pays d'Afrique subsaharienne et la région Moyen-Orient et Asie centrale.

Dans ce contexte où l'inflation s'approche de son niveau cible, les banques centrales ont amorcé un assouplissement de leur politique monétaire, se traduisant par une baisse, ou des annonces de baisse, des taux directeurs.



Les risques de révision de ces perspectives restent importants dans un contexte de grandes incertitudes autour des politiques économiques. La volatilité des marchés financiers, les perturbations dans le processus de désinflation liés aux tensions géopolitiques, la contraction plus longue et plus forte que prévu du marché immobilier chinois, les élections aux États-Unis qui pourraient conduire à un recours accru aux politiques protectionnistes ou encore la montée des tensions sociales constituent les principaux risques identifiés.

2.2. L'année 2025 en Europe et en France : une croissance limitée dans un contexte de baisse de l'inflation

Les projections de Bruxelles pour la zone euro montrent une croissance qui augmente en 2024 mais à partir d'un niveau très bas, passant de +0,4% en 2023 à +0,8% en 2024 pour atteindre +1,3% en 2025 (puis +1,6% en 2026), tirée par la consommation des ménages.

Les prévisions d'inflation en zone euro s'établissent à +2,4% en 2024 et +2,1% en 2025 (et +1,9% en 2026). Cette évolution reflète une atténuation des tensions sur les coûts, notamment de la main-d'œuvre, et les effets différés du resserrement des politiques monétaires sur les prix à la consommation.

En France, une sortie progressive de l'inflation sans qu'il n'y ait eu de récession se dessine.

L'Union Européenne prévoit une inflation pour la France à +1,9% en 2025 puis +1,8% en 2026. Cette baisse tient au reflux des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés quand les prix des services baissent eux plus lentement.

La prévision de croissance en France pour 2024 à +1,1%, étale par rapport à 2023, devrait, selon la Banque de France (hors impact de la loi de finances pour 2025), se renforcer en 2025 à +1.2% et à +1.5% en 2026 (+1.1% en 2025 et 2026 selon le FMI) soutenue par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendent.

Les indicateurs économiques de la région Hauts-de-France pour l'année 2024 sont mitigés. L'activité économique en 2024 est atone avec un repli des investissements et une hausse continue des défaillances d'entreprises depuis 2021. En cumul sur 12 mois (du 4ème trimestre 2023 au 3ème trimestre 2024), plus de 4360 défaillances sont enregistrées, soit 636 défaillances de plus par rapport à la même période 2023. L'emploi salarié privé des Hauts-de-France a diminué de 0,2% entre le 1er et le 2ème trimestre 2024, suivant la tendance nationale.

3. LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA MEL

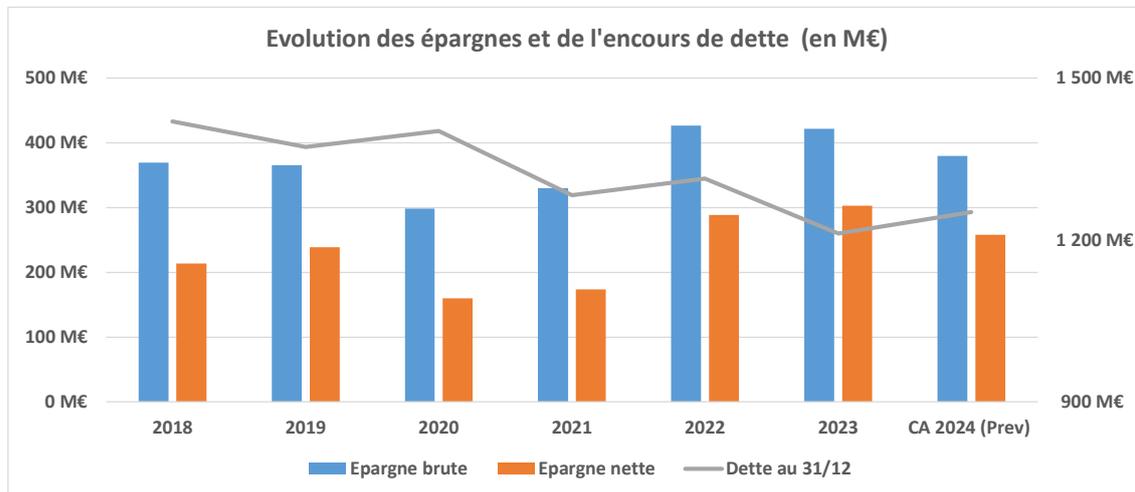
La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis pour le mandat :

- **Stabilité des taux de fiscalité (hors recettes affectées à des services ou des équipements)**
- **Maîtrise du niveau d'endettement,**
- **Recherche active de recettes,**
- **Maîtrise et efficience des dépenses de fonctionnement,**
- **Pour maintenir un niveau d'investissement conséquent correspondant aux besoins du territoire et des métropolitains.**

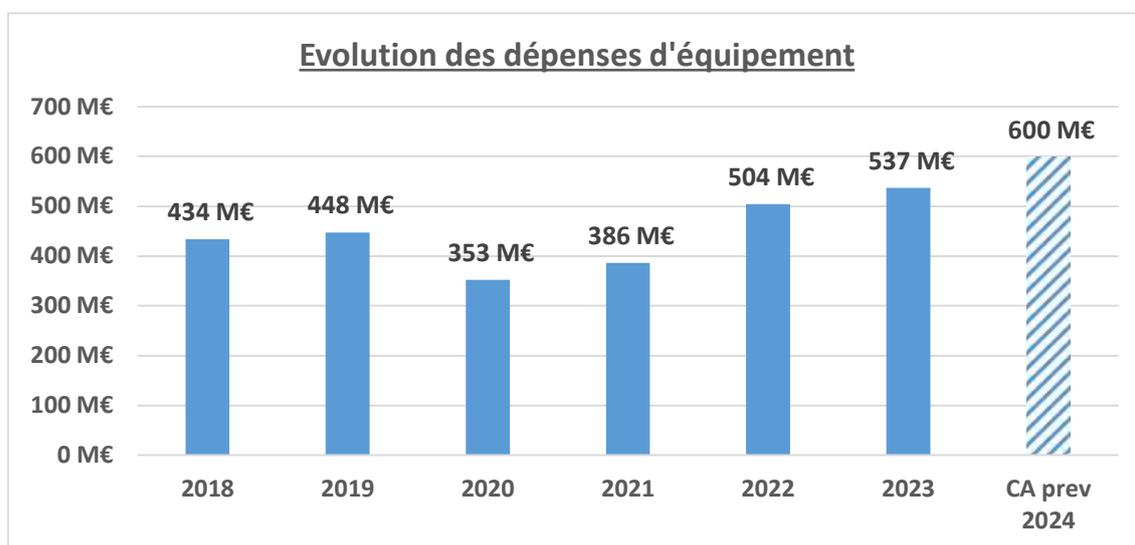
Cette stratégie a permis à la MEL, sur les exercices passés, de conforter sa situation financière comme en témoignent le désendettement et la sécurisation de la dette.

Les années 2020 et 2021 ont, évidemment, été marquées par la pandémie mondiale de COVID qui a impacté les équilibres financiers de la MEL et notamment les niveaux d'épargne.

Sur les années suivantes, malgré le choc d'inflation, les efforts de maîtrise des dépenses et de pilotage ont permis de consolider les niveaux d'épargne et de porter la mise en œuvre du programme d'investissement déjà ambitieux du mandat.



Ainsi, les niveaux d'investissement sont en forte montée en puissance (tant en montants qu'en niveau de réalisation par rapport aux niveaux ouverts en budgets primitifs) et devraient même atteindre aux alentours de 600M€ en 2024.



L'exercice 2024 devrait être marqué par les éléments suivants :

- Une baisse des niveaux d'épargne par rapport à 2023 du fait à la fois d'éléments non pérennes enregistrés sur 2023 (aide exceptionnelle aux autorités organisatrices de la mobilité, ...) mais surtout de recettes fiscales au dynamisme moins important (notamment du fait du resserrement de l'inflation) que celui des dépenses de fonctionnement. En effet, les dépenses de fonctionnement voient encore se matérialiser pleinement les impacts de l'inflation des années précédentes (notamment du fait des mécanismes d'indexation avec des décalages de temporalité).
- Après deux années, 2022 et 2023, aux niveaux de réalisation très importants, la montée en charge des investissements prévue dans le projet de mandat se matérialisera à nouveau en 2024 par des dépenses d'équipement dont le niveau de réalisation devrait se situer, selon les projections à date, aux alentours de 600M€ (projection à novembre 2024 qui sera ajustée en fonction des réalisations effectives).
- Le financement de ces investissements conduira la MEL, après une diminution très importante de son encours (plus d'un tiers sur la décennie passée) à entamer un réendettement.

- Grâce à la politique de gestion de dette prudente qui permet à la MEL de disposer d'un encours à 83% à taux fixe (jusqu'à extinction de la dette), au contexte de taux orienté à la baisse sur les derniers mois combinés à une gestion proactive de la trésorerie, les frais financiers nets des produits de placement seront légèrement inférieurs en 2024 à ceux enregistrés en 2023.

Les principaux ratios de la MEL (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement) se situent à des niveaux qui permettent le financement d'un PPI conséquent sur le mandat et au-delà, sous réserve d'une vigilance constante et renforcée de maîtrise et de priorisation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cependant, la contribution au redressement des comptes publics telle qu'elle est actuellement portée par le Projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) et ses corollaires dont le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 impactent évidemment l'équilibre financier de 2025 et risquent d'en affecter structurellement les conditions à moyen terme.

4. LES PERSPECTIVES

Le respect constant et renouvelé de la stratégie financière rappelée ci-dessus sur les années passées a conforté de solides fondations financières à la MEL. Déjà, celles-ci avaient su faire face aux impacts de la pandémie COVID puis du choc d'inflation mais aussi aux incidences financières de la nouvelle concession de service public (CSP) transports de la MEL dont le renouvellement était projeté.

Cette CSP représente près d'un tiers des dépenses de fonctionnement de la MEL (hors reversement aux communes) et a connu une évolution sensible de ses conditions financières lors de son renouvellement qui interviendra au 1^{er} avril 2025, conformément à la délibération adoptée au Conseil métropolitain du 18 octobre dernier. Cette évolution étant la résultante de l'effet conjugué du contexte de prix (pour 20M€/an en moyenne) et des améliorations de l'offre (pour 30M€/an en moyenne).

Cette trajectoire financière métropolitaine, consolidée sur le temps long, afin de préparer les conditions indispensables pour porter les politiques publiques et les investissements nécessaires aux enjeux des métropolitains (climatiques, économiques, sociétaux) et ainsi accompagner les changements du territoire, est aujourd'hui structurellement impactée par les modalités, pour la MEL, de la contribution nationale au redressement des comptes publics, même si, au moment de la rédaction du présent Rapport, compte tenu des débats parlementaires en cours, le niveau final des prélèvements reste incertain.

De fait, leur extrapolation sur les années postérieures à 2026 est trop hypothétique pour afficher des prévisions sur ce calendrier. Le présent rapport se limitera, sur ce volet, aux années 2025 et 2026.

4.1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prev	BP 2024	BP 2025	BP 2026
TOTAL (hors éléments exceptionnels)	1 635 M€	1 689 M€	1 689 M€	1 651 M€	1 667 M€	1 699 M€
<i>Evolution</i>	23 M€ 0,0%	55 M€ 3,3%	0 M€ 0,0%		16 M€ 1,0%	32 M€ 1,9%
RECETTES FISCALES	831 M€	901 M€	914 M€	906 M€	912 M€	936 M€
	44 M€ 5,7%	70 M€ 8,4%	13 M€ 1,5%		6 M€ 0,6%	24 M€ 2,6%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	381 M€	381 M€	381 M€	377 M€	370 M€	364 M€
	-1 M€ -0,3%	-1 M€ -0,2%	0 M€ 0,0%		-8 M€ -2,0%	-6 M€ -1,6%
<i>Dont DGF</i>	211 M€	211 M€	208 M€	208 M€	202 M€	197 M€
	-3 M€ -1,5%	-1 M€ -0,4%	-2 M€ -1,1%		-6 M€ -2,9%	-6 M€ -2,8%
AUTRES RECETTES	423 M€	408 M€	394 M€	368 M€	385 M€	399 M€
	65 M€ 18,3%	-15 M€ -3,5%	-13 M€ -3,3%		18 M€ 4,8%	14 M€ 3,6%
RECETTES EXCEPTIONNELLES (Pénalité ALSTOM)					38 M€	
TOTAL <i>Evolution</i>	1 635 M€ 109 M€ 7,1%	1 689 M€ 55 M€ 3,3%	1 689 M€ 0 M€ 0,0%	1 651 M€	1 705 M€ 54 M€ 3,2%	1 699 M€ -6 M€ -0,3%

A noter : La perception des pénalités de retard dues par Alstom pour 30M€ (dont 23M€ conformément à l'accord de médiation conclu en 2019) vient majorer, de façon exceptionnelle, les recettes de l'année 2025. À cela s'ajoutent des recettes exceptionnelles pour près de 8M€ sur des bonis d'opérations d'aménagement notamment. Ces éléments sont retraités afin de permettre une analyse opérante.

4.2. Une évolution des ressources de fonctionnement fortement impactée par la contribution au redressement des comptes publics

L'année 2025 et les exercices suivants sont structurellement marqués par l'impact, pour la MEL, de la contribution au redressement des comptes publics telle que portée par les mesures du PLF 2025 et de ses corollaires (notamment le Projet de loi de financement de la sécurité sociale- PLFSS- qui met en œuvre une hausse de 3 points par an sur 4 ans de la cotisation employeur à la CNRACL).

Les éléments présentés ci-dessous sont basés sur les PLF et PLFSS amendés des annonces du Premier Ministre, Michel Barnier, lors du Congrès des Maires le 21 novembre 2024.

Cet **impact total** pour 2025 est estimé à date à un minimum de 39M€, essentiellement en section de fonctionnement se décomposant en :

- 7,1M€ de perte de dynamisme attendu sur les deux fractions de TVA,
- 28,9M€ de baisse des recettes,
 - o Mécanisme dit de « précaution » : -17,7M€,
 - o Gel des enveloppes de DGF : -6,2M€,
 - o Baisse de la DCRTP : -5M€.
 - o Une baisse du FCTVA avec un impact décalé pour la MEL à 2026 : suppression du volet de fonctionnement et baisse du taux de 16,464% à 14,85%. Ainsi, l'impact estimé est nul en 2025 mais sera de l'ordre de 5M€/an ensuite.
- et 3,1M€ de dépenses supplémentaires au titre de la hausse annoncée de la cotisation CNRACL pour l'exercice 2025 .

Ces éléments sont repris en détail dans les parties ci-dessous.

Cet impact minimal d'environ 39M€ dès 2025 est à majorer des baisses, impossibles à chiffrer à date, de financements attendus par la MEL sur les dispositifs comme le fonds vert mais également des diminutions de crédits nationaux sur des politiques aussi structurantes que l'habitat ou les transports.

Au-delà de 2025, des incertitudes importantes existent évidemment sur les niveaux de recettes sur les exercices suivants (rétablissement de l'évolution de la TVA, nouvelles ponctions sur les dotations ou le FCTVA, ...). Cela conduit à devoir limiter la présentation des projections des recettes aux exercices 2025 et 2026.

4.2.1. Les recettes fiscales

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2024 prev	BP 2025	BP 2026
Recettes fiscales	775 M€	780 M€	844 M€	906 M€	914 M€	912 M€	936 M€
<i>Evolution n/n-1</i>	10 M€	5 M€	64 M€	64 M€	13 M€	6 M€	24 M€
	1%	1%	8%	8%	1%	1%	3%
Recettes fiscales de substitution à la TP	375 M€	356 M€	378 M€	404 M€	399 M€	402 M€	415 M€
<i>CFE</i>	148 M€	128 M€	136 M€	139 M€	142 M€	146 M€	153 M€
<i>Fraction de TVA en compensation de la CVAE (CVAE jusqu'en 2022)</i>	100 M€	97 M€	104 M€	115 M€	110 M€	109 M€	111 M€
<i>TH (puis THRS)</i>	4 M€	3 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	6 M€
<i>Fraction de TVA (réforme TH)</i>	116 M€	121 M€	126 M€	138 M€	132 M€	132 M€	136 M€
<i>IFER</i>	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	6 M€
<i>TFNB</i>	2 M€	2 M€	2 M€				
TEOM	141 M€	146 M€	171 M€	179 M€	180 M€	183 M€	187 M€
Taxe de séjour	4 M€	3 M€	4 M€	5 M€	7 M€	7 M€	7 M€
Taxe cons. Finale électricité	1 M€	1 M€	1 M€				
TaSCom	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	14 M€	14 M€	14 M€
Versement mobilité	242 M€	253 M€	271 M€	296 M€	307 M€	316 M€	324 M€
Taxe Gemapi	0 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€
Mécanisme de précaution						-18 M€	-18 M€

Si, par nature, elles ne sont jamais aisées, les projections pour les années 2025 et suivantes sont particulièrement ardues dans un contexte de redressement des comptes publics.

Le Projet de loi de finances pour 2025, déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024, contient plusieurs dispositions impactant fortement les recettes de la MEL. Et ce, à un niveau qui n'a jamais été atteint précédemment.

Les recettes estimées dans ce présent ROB reposent sur ce premier texte. Des évolutions sensibles des montants présentés seront donc possibles une fois le texte final adopté fin décembre.

Les dispositions du Projet de loi de finances pour 2025 et l'impact des mesures de redressement des comptes publics sur les recettes fiscales de la MEL :

- Le PLF 2025 prévoit la création d'un « **mécanisme de précaution** ». Celui-ci consisterait en un prélèvement sur les avances de fiscalité pour un montant maximal représentant 2% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget général de la MEL, soit 17,7M€ (estimation à date de rédaction du présent ROB). La réalité de cette ponction ne sera confirmée définitivement qu'à compter de juin 2025. Les fonds collectés devraient être redistribués par tiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à compter de 2026, via potentiellement des mécanismes de péréquation tels que le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) dont, pour mémoire, le territoire métropolitain bénéficie (MEL + communes).

Cependant ni les montants par dispositif de péréquation ni les modalités de distribution ne sont précisés à ce jour. Au regard de ces incertitudes, cet éventuel « abondement » étant impossible à chiffrer à date, il n'a pas été intégré dans les projections présentées dans ce rapport.

- Le PLF 2025 prévoit également une modification de l'année de référence de la **TVA** utilisée pour le calcul des fractions versées à la MEL suite aux suppressions de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrs) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette évolution conduit à un gel du montant de la TVA à percevoir par la MEL entre 2024 et 2025. Le manque à gagner pour la MEL, correspondant au dynamisme de la recette restant à l'État, est évalué à 7M€ pour 2025.

Parallèlement, les recettes fiscales de la MEL sont impactées par d'autres facteurs:

- ***L'inflation*** impacterait 54% des recettes fiscales de la MEL en 2025, et ce différemment selon les taxes : directement pour la revalorisation des bases habitat de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et pour les locaux industriels et les toutes petites entreprises assujetties à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ; ou indirectement pour le versement mobilité (VM) qui repose sur la masse salariale des employeurs et donc notamment sur l'inflation.

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation, les niveaux d'évolution sont plus contenus que sur les exercices précédents. Ainsi, la revalorisation des bases non révisées est estimée à 1,9% en 2025.

Comme chaque année, il convient de rappeler la complexité d'évaluation de ces évolutions, d'autant plus dans le contexte incertain rappelé dans la partie 2.

À noter, par ailleurs, que les fractions de TVA perçues en remplacement de la TH et de la CVAE auraient dû suivre en partie également le rythme de l'inflation. Avec le gel annoncé en PLF 25, ces fractions de TVA seront atones en 2025.

- La croissance (évolution du PIB) : Dans un contexte de commerce mondial menacé de tentations protectionnistes et de conflits armés, les incertitudes sur l'évolution de la **croissance** sont réelles tant au niveau national et local. Or cette dernière influe notamment indirectement sur les recettes fiscales de versement mobilité et de taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom).

Enfin, l'absence de données et de projections de la part de l'État sur les fractions de TVA limite les capacités de projections de cette recette. Le Projet de loi de finances pour 2025 intègre une nouvelle estimation de l'évolution de la TVA nationale en 2024. Selon les notifications transmises par l'État, à date, intégrées dans les données provisoires du Compte administratif 2024, l'évolution de cette recette nationale détermine désormais plus de 253M€ soit 26% des recettes fiscales de la MEL. Or, après avoir projeté la TVA 2024 à un niveau particulièrement optimiste en loi de finances initiale (+4,5%), la projection reprise par l'État dans le PLF 2025 ne fait plus apparaître qu'une progression de +0,82%. L'écart entre la notification transmise à la MEL en mars 2024 et la projection finale de cette recette à fin 2024 sera particulièrement important : -10,6M€. Il s'agit du point de « départ » pour le gel de cette recette en 2025 (cf. supra) qui a d'ores et déjà été intégré aux projections du BP25

4.2.2. Les dotations

Les mesures de redressement des comptes publics prévues dans le PLF25 ne se limitent pas aux recettes fiscales. Deux dispositions du PLF 2025 impactent également directement le niveau des dotations de la MEL :

- Le **gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau national** a des conséquences directes sur la DGF de la MEL, et plus particulièrement sur la « dotation de compensation » (ex « part salaires » de la taxe professionnelle). Déjà en 2024, cette part de la DGF avait diminué de -1,6% malgré une participation de l'ordre de 320M€ de l'État à l'enveloppe globale nationale. Dès lors, le maintien en 2025 de la progression des dotations de péréquation au même rythme qu'en 2024 (+290M€ de péréquation communale et +90M€ de péréquation intercommunale) devrait aboutir à une réduction de la dotation de compensation de la MEL estimée à -4%, soit -6,2M€. En effet, la MEL contribue à la ponction sans bénéficier des reversements. L'évolution de cette dotation en 2025 sera définitivement arrêtée par le Comité des Finances Locales (CFL) lors de sa traditionnelle réunion consacrée à la fixation de la DGF, en février 2025.
- En complément du gel de la DGF, le PLF 2025 prévoit une **forte mobilisation des variables d'ajustement** hors DGF afin de financer la hausse des autres concours financiers de l'État aux collectivités. Au niveau national, 487M€ sont nécessaires : plus de la moitié de ce besoin permettrait de financer la hausse de la compensation fiscale « établissements industriels » (TF et CFE) perçue par les communes et EPCI. La conséquence directe pour la MEL est la projection d'une baisse de l'ordre de 12% de la dotation de compensation de la TP (DCRTP), soit -4,9M€. Il convient de préciser que la ponction sur la DCRTP est particulièrement pénalisante pour la MEL car la DCRTP représente une part plus importante de ses recettes que pour d'autres collectivités ou intercommunalités : la DCRTP est en effet perçue par les territoires dits « perdants » de la suppression de la taxe professionnelle : majoritairement les territoires historiquement industriels.

4.2.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement d'un montant de 385M€ représentent 22% de celles-ci. Les principales recettes sont la redevance assainissement (prévision de 99,5M€ en 2025) et les recettes tarifaires du service public des transports (projection 2025 de 110,9M€). La MEL perçoit également des recettes générées par ses parkings exploités, des produits des éco-organismes (politique de collecte et traitement des déchets ménagers) ou des produits des ventes de matériaux issus des centres de tri.

Pour mémoire, en 2023, la MEL a perçu une recette de 9,174M€ de l'État pour l'accompagnement exceptionnel des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), issue d'une enveloppe de 100M€ dans le cadre de la loi de finances pour 2023. Il convient de souligner que cette aide, perçue uniquement sur 2023, ne couvre qu'une partie très limitée de l'impact de l'inflation sur le budget annexe transports de la MEL qui, quant à lui, est pérenne et en hausse chaque année.

4.3. La trajectoire financière pour les cinq années à venir

4.3.1. Les dépenses de fonctionnement

La loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 (loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour 2023-2027) porte, pour les collectivités territoriales et leurs groupements, un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé au niveau de l'inflation prévisionnelle minoré de 0,5%.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi susmentionnée, les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement du budget général et des budgets annexes sont présentées en annexe.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Pour les cinq années à venir, la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement s'établit à des niveaux proches de l'inflation attendue.

Ainsi, les dépenses hors versements aux communes et frais financiers sont estimées, pour 2025, à 1 067,3M€ soit +4,2% (2,4% en neutralisant l'effet du renouvellement de la CSP transports sur 2025 et de l'accueil des jeux olympiques en 2024) par rapport au budget primitif 2024 et à +2,3% (+0,5% en neutralisant l'effet de la CSP transports et des JO sur 2024) par rapport aux crédits ouverts. Les dépenses de fonctionnement totales sont, quant à elles, prévues en hausse de +1,5% par rapport aux crédits ouverts 2024.

La répartition détaillée de ces évolutions par politique publique fera l'objet des discussions lors des séances du budget de février 2025 (Commissions et Conseil). **La maîtrise de l'évolution de nos dépenses courantes constitue un enjeu fort.**

	BP2024	Crédits ouverts 2024 (BP+BS+DM) *	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024		Evolution BP 2025 / Crédits ouverts 2024		BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
				En M€	En %	En M€	En %				
Reversement aux communes (AC et DSC)	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€	-	0,0%	-	0,0%	247,7 M€	247,9 M€	248,1 M€	248,2 M€
Dépenses de gestion (hors AC et DSC) *	1 024,6 M€	1 043,7 M€	1 067,3 M€	42,6 M€	4,2%	23,6 M€	2,3%	1 090,8 M€	1 115,8 M€	1 150,9 M€	1 182,1 M€
dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)	181,6 M€	183,2 M€	190,4 M€	8,7 M€	4,8%	7,2 M€	3,9%	196,8 M€	203,0 M€	209,3 M€	213,4 M€
TOTAL Dépenses de gestion	1 272,2 M€	1 291,3 M€	1 314,8 M€	42,6 M€	3,4%	23,5 M€	1,8%	1 338,4 M€	1 363,7 M€	1 399,0 M€	1 430,4 M€
Frais financiers nets **	40,2 M€	40,2 M€	37,3 M€	-2,9 M€	-7,3%	-2,9 M€	-7,3%	48,0 M€	61,4 M€	76,4 M€	93,8 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 312,4 M€	1 331,4 M€	1 352,1 M€	39,7 M€	3,0%	20,6 M€	1,5%	1 386,4 M€	1 425,1 M€	1 475,4 M€	1 524,2 M€

Les versements aux communes devraient représenter 247,6M€ en 2025 (même montant qu'en 2024) dont 219,25M€ pour l'attribution de compensation (AC), et 28,3M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC). Malgré une baisse des recettes de fonctionnement du budget général (non affectées à une politique publique) et en dérogation au pacte financier et fiscal au regard des circonstances exceptionnelles de l'exercice, le montant de la DSC par commune versé en 2024 est garanti en 2025 (DSC maintenue au niveau 2024).

Les dépenses de personnel et la politique RH

Pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant des dépenses de fonctionnement 2025 alloué aux ressources humaines s'élève à 190,4 millions d'euros dont plus de 184,6 millions d'euros affectés à la masse salariale.

Au 31 décembre 2023 (données issues du Rapport Social Unique 2023), les effectifs présents s'élevaient à 3 073 agents, dont 2 744 agents sur emplois

permanents actifs représentant 2 690 équivalents temps plein (ETP), et 27 agents sur emplois non permanents actifs.

Les principales caractéristiques de structure des effectifs permanents actifs sont les suivantes :

- une prédominance de la filière technique (56%) ;
- une majorité des agents relevant de la catégorie C (catégorie C 41% ; catégorie B 20% ; catégorie A 39%) ;
- une répartition de 55% d'hommes et 45% de femmes ;
- une moyenne d'âge de 46 ans.

La prospective de masse salariale 2025 tient compte notamment :

- d'une adéquation des moyens humains au service des projets et des politiques publiques de l'institution en poursuivant les efforts de redéploiement et d'optimisation des ressources ;
- du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne) ainsi que la hausse du taux horaire du SMIC ;
- d'un rehaussement de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL et du relèvement d'une contribution URSSAF de 1%, venue compenser sur 2024 la hausse d'un point de CNRACL ;
 - ⇒ Ces deux éléments correspondent à un impact de 3,1M€ en 2025.
 - ⇒ Selon les éléments du PLFSS 2025 ajustés des annonces du Premier Ministre du 21 novembre 2024, la hausse du taux de cotisation employeur devrait se poursuivre en 2026 (impact de 5,5M€), en 2027 (impact de 7,9M€) et en 2028 (impact de 10,5M€).
- du financement de la stratégie apprentissage ;
- de l'organisation du temps de travail à la MEL, fixé à 35h, 37h30 ou 39h hebdomadaires, avec un temps de travail théorique annuel pour un équivalent temps plein de 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les dépenses liées aux politiques ressources humaines interviennent essentiellement en matière de formation, documentation, recrutement, action sociale, accompagnement managérial, innovation dans les modes de faire et préservation de la santé et de la sécurité des agents au travail.

Ces dépenses se traduisent par un budget de 5,7 millions d'euros.

Le développement des compétences et l'accompagnement des agents métropolitains est un axe fort de la stratégie des ressources humaines, plus d'un million d'euros sont consacrés à la formation et aux ressources documentaires.

Par ailleurs, la MEL participe directement à des prestations d'action sociale par le financement à la protection sociale complémentaire, à l'appui à la parentalité (réservation de places de crèche, allocation pour les enfants à charge, prestations pour les enfants handicapés, allocation de rentrée scolaire, etc.) et à l'offre de restauration tant au siège que sur les sites extérieurs.

Le Comité d'Action Sociale, financé par la MEL, offre quant à lui des prestations d'aide à la vie familiale, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportives.

4.3.2. Les dépenses d'équipement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA2021	CA2022	CA2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Aménagt durable territoire-Urba-Logt-Pol ville-Habit-Planif-GDV-Strat foncière	93 M€	103 M€	105 M€	126 M€	142 M€	147 M€	143 M€	142 M€	144 M€
Climat-Trans éco-Energie-Eau-Asst-Gemapi-Rés urbains-Esp Naturels-Agriculture	69 M€	105 M€	121 M€	143 M€	180 M€	197 M€	184 M€	199 M€	210 M€
Dév Eco-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagt Numérique	21 M€	37 M€	40 M€	43 M€	47 M€	42 M€	48 M€	33 M€	35 M€
Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	101 M€	119 M€	123 M€	120 M€	130 M€	120 M€	120 M€	120 M€	120 M€
<i>dont pistes cyclables</i>	<i>8 M€</i>	<i>15 M€</i>	<i>26 M€</i>	<i>31 M€</i>	<i>36 M€</i>	<i>37 M€</i>	<i>34 M€</i>	<i>36 M€</i>	<i>38 M€</i>
Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-	51 M€	74 M€	101 M€	141 M€	375 M€	296 M€	252 M€	332 M€	473 M€
Gouvernance-Finances-Eval Pol Publiques-Contrôle de Gestion-Administration-RH - Autre	33 M€	40 M€	22 M€	25 M€	33 M€	37 M€	86 M€	72 M€	33 M€
Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse	15 M€	26 M€	25 M€	37 M€	55 M€	57 M€	42 M€	38 M€	47 M€
Total politiques publiques	384 M€	504 M€	537 M€	635 M€	963 M€	896 M€	875 M€	936 M€	1 063 M€

Cette programmation pluriannuelle constitue une projection à date qui pourra être ajustée et évoluer en fonction à la fois du rythme des projets et des politiques publiques mais également au regard des impacts de la contribution au redressement des comptes publics sur les capacités financières de la MEL.

Il convient de préciser que la programmation pluriannuelle d'investissement présentée au sein de ce ROB est sensiblement supérieure à celle projetée l'année dernière du fait principalement des éléments suivants :

- De la programmation, sur les années 2025-2029, de **dépenses significatives de renouvellement du matériel roulant des transports** et d'actualisation des coûts projetés aux conditions actuelles de prix.

Ces dépenses étaient initialement prévues de façon plus graduelle et échelonnées notamment au-delà de 2028. Ce n'est qu'en toute fin 2023, soit après le dernier ROB, après avoir pu obtenir une nouvelle perspective calendaire d'Alstom, sous la pression du dépôt d'une procédure de référé, que la MEL a pu engager une définition réaliste et globale du processus d'achat qui a fait l'objet d'une communication au Conseil du 28 juin 2024, après que le nouveau pilote a enfin franchi les premières étapes de validation. Ces projections sont donc intégrées dans le présent rapport.

- De l'actualisation des coûts et phasages actualisés de dépenses (notamment des volumes d'avances et de paiement sur les premières années) de grands projets d'investissements comme la **STEP de Wattrelos** dont les attributions ont eu lieu en 2024.
- De la mise en programmation progressive des équipements sur le **plan piscines 2** en fonction des demandes formalisées par les communes.
- Mais aussi de l'intégration de nouveaux projets comme celui du bâtiment MEL 2.

A date, alors que le projet de budget 2025 est en cours de construction, 4 733M€ sont ainsi projetés (en prévisions budgétaires) d'ici la fin de la décennie et fondent la préparation budgétaire actuellement en cours.

Pour préparer le Budget primitif 2025, les grandes orientations suivantes par politique publique sont envisagées :

Déclinaison par politiques publiques :

La politique « **Aménagement durable territoire-Urbanisme-Logement-Politique de la ville-Habitat-Planification-Gens du voyage-Stratégie foncière** » devrait induire un volume d'investissement de l'ordre de 142M€ en 2025.

La politique d'aménagement et d'habitat accompagne les transformations du territoire métropolitain afin d'en favoriser l'attractivité et le dynamisme.

En matière d'aménagement et de renouvellement de la ville, la Métropole va poursuivre la mise en œuvre des grands projets d'aménagements (ex : Lille FCB, Villeneuve d'Ascq Grand Angle, Armentières Houplines Franges Industrielles,...), le renouvellement des villes et des zones d'habitat.

La politique d'habitat de la MEL se traduit par un engagement financier conséquent dédié à la rénovation des parcs publics avec le développement de l'offre nouvelle et la réhabilitation de logements sociaux, et privés avec notamment les dispositifs de l'Etat (ANAH) et de la MEL (AMELIO).

Il convient de souligner les incertitudes existantes quant aux modalités des financements du logement par l'Etat sur les années à venir.

La politique de la ville porte la transformation des quartiers prioritaires via le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) dont il convient de citer les projets sur Lille, Roubaix, Loos, Wattlelos, Hem,...

La politique « **Climat-Transition écologique-Energie-Eau-Assainissement-GEMAPI-Résidus urbains-Espaces Naturels-Agriculture** » représentera environ 180M€ de dépenses d'investissement en 2025.

La « métropole turquoise » constitue un axe important de la transition écologique et de la mise en œuvre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'enjeu est de préserver les biens communs que sont la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols, mais aussi de préserver la biodiversité et les espaces naturels, orientations qui fondent notamment le projet de territoire des gardiennes de l'eau.

Le budget dédié à cette politique publique (971M€ sur la période 2025-2029) matérialise cet engagement via la mise en œuvre de projets d'investissement structurants relatifs à l'eau et l'assainissement (689M€ sur la période) : travaux d'assainissement sur les stations d'épuration (reconstruction de la STEP de Wattlelos attribuée au Conseil métropolitain d'octobre 2024, projet du recalibrage et de la couverture de l'Espierre...), développement des réseaux de lutte contre la pollution, poursuite de l'accélération du rythme de renouvellement des réseaux de distribution d'eau.

La mise en œuvre du schéma directeur des déchets ménagers mobiliserait quant à lui 119M€ sur la période 2025-2029. La modernisation du traitement des déchets se poursuit : déploiement des points d'apport volontaire, modernisation des deux centres de tri et rénovation des déchetteries.

La reconquête des cours d'eau, la gestion des espaces naturels (dont le plan bleu), l'agriculture (avec notamment les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs) ainsi que les actions de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) sont d'autres pans de protection de l'environnement des métropolitains.

D'autres actions du PCAET se mettent en œuvre avec notamment la recherche de solutions alternatives aux émissions polluantes, le développement des énergies renouvelables ou le financement de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. La Métropole continuera d'apporter son soutien aux communes dans ce domaine via les fonds de concours de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

La démarche de budget climatique se poursuit et constitue, pour la Métropole, un dispositif structurant pour la prise de décision.

Cette méthodologie d'analyse a été appliquée à chaque exercice budgétaire (budget primitif et compte administratif) depuis le compte administratif 2019. La MEL a ainsi fait partie des premières collectivités territoriales à mettre en œuvre cette démarche. Elle s'est développée et s'est affinée au fil du temps, de façon à pouvoir analyser une part de plus en plus importante des dépenses budgétaires de la MEL, selon des critères de plus en plus robustes.

Ainsi, chacun peut mesurer de quelle manière les dépenses et les investissements métropolitains participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux pour limiter le réchauffement climatique.

La politique « Développement Economique-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagement numérique » mobilisera environ 47M€ en 2025.

Le PSTET (Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire) constitue la feuille de route, le cadre de la politique d'intervention économique métropolitaine au service du territoire et des entreprises.

Le soutien à l'aménagement des parcs d'activités et à l'immobilier d'entreprises mobilisera de l'ordre de 34M€ sur 2025 notamment dans les actions de développement du foncier et de l'immobilier d'entreprises (site Blanchemaille, redynamisation des parcs d'activités, ...) ce qui permettra de renforcer la stratégie d'accueil des entreprises.

Le soutien à la recherche, l'enseignement supérieur et les aides aux entreprises permet de renforcer l'attractivité et le rayonnement métropolitain afin d'accompagner le développement du territoire. Cela passe aussi par le soutien des projets locaux de développement des commerces de proximité (fonds de concours aux communes).

Le soutien à l'innovation (fonds d'amorçage, fonds industrie, ...) et le renforcement des sites d'excellence visent à faire de la MEL un territoire de référence dans ces domaines. L'année 2025 sera également marquée par le renouvellement de la CSP d'animation des filières numériques.

La politique « Espaces publics – Voirie – Vidéosurveillance » bénéficiera d'une enveloppe de 130M€ en 2025, incluant notamment 36M€ pour l'aménagement des pistes cyclables.

Cette programmation vise à préserver le patrimoine, garantir la qualité des espaces publics, et renforcer le réseau routier existant.

Les principaux investissements porteront sur la création et le développement de grandes infrastructures routières, sur l'entretien des voiries et l'aménagement et l'amélioration des espaces publics (adaptés à différents usages, âges et à la mobilité réduite), sur l'exploitation de l'espace public (mise en sécurité du réseau, mobilier urbain, signalisation...) ainsi que sur sa modernisation et sur

l'accompagnement des projets communaux et métropolitains dont notamment avec le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (Extramobile).

Une enveloppe de l'ordre de 55M€ sera consacrée en 2025 à la **politique « Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse »**.

La MEL soutient et promeut ses structures culturelles : LaM, Condition publique, musée de Fromelles. Les deux premières ont bénéficié et vont bénéficier sur les années à venir de travaux importants.

Par ailleurs, la MEL porte une politique culturelle ambitieuse qui se traduit par une politique d'intervention couvrant tout le territoire : soutiens aux événements et équipements culturels, fonds de concours aux communes pour leurs projets d'équipements culturels et de préservation du patrimoine.

De même, la politique sportive participe à la réalisation de l'ambition métropolitaine en matière de rayonnement grâce aux investissements réalisés dans les grands équipements, mais aussi en soutenant les projets locaux via les fonds de concours (piscines et équipements sportifs) et en mettant en œuvre le plan piscines répondant aux besoins des scolaires pour l'apprentissage de la natation.

L'année 2025 sera en outre notamment marquée par l'organisation du grand départ du Tour de France 2025.

Le budget participatif mis en place en 2024 est reconduit en 2025.

Pour 2025, 375M€ sont prévus pour la **politique « Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité »**. Sur la période 2025-2029, ce sont plus de 1,7Md€ qui sont envisagés.

Durant le précédent mandat, la MEL a posé les bases nécessaires au développement de ses infrastructures de transport lourd (SDIT devenu Extramobile). L'un des enjeux majeurs pour la métropole est de repenser les mobilités afin de réduire l'usage des modes de transport polluants. Cela implique de diversifier l'offre (mobilités douces, actives, intermodalité, etc.) et d'améliorer les infrastructures existantes.

Les investissements prévus en 2025 viseront à améliorer principalement le service aux usagers, avec des dépenses portant sur le renouvellement des matériels roulants (tramway, métro et bus), l'entretien et l'amélioration des infrastructures de transport et la poursuite du doublement des rames et des quais de la ligne 1 du métro.

L'effort pour développer l'intermodalité des transports, via les pôles d'échanges et les parcs relais, continuera. Des investissements sont également poursuivis pour l'aménagement des voies vertes et le dispositif Ecobonus.

Le rachat de la valeur nette comptable (VNC) des biens non amortis de la concession de service public (CSP) des transports arrivant à échéance fin mars 2025 est également prévue au BP 2025 pour 67,2M€.

Enfin, les études et dépenses préalables aux travaux, dans le cadre de la mise en œuvre du SDIT-Extramobile, se poursuivront.

La commission « **Gouvernance – Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Administration - RH** » devrait bénéficier de 33M€ en 2025. Cela concerne principalement l'entretien, la maintenance et la sécurité des bâtiments métropolitains, les équipements informatiques mais également les reversements (de subventions ou de taxe d'aménagement). L'année 2025 est marquée par le lancement du projet de nouveau bâtiment MEL 2.

4.4. Une dette sécurisée en termes de structure de taux et de liquidité

L'encours de la dette de la MEL à fin 2024 devrait se situer à 1 251M€ contre 1 212M€ en 2023, soit une évolution de +3,2 % par rapport à l'année précédente.

Depuis 2024 une nouvelle phase d'endettement a débuté parallèlement au programme ambitieux d'investissements. Cette nouvelle phase connaîtra une accélération plus marquée à partir de 2025.

A fin 2024, la structure de la dette restera essentiellement à taux fixe (83% de l'encours jusqu'à extinction de la dette à date), assurant ainsi un niveau de frais financiers maîtrisé et en baisse par rapport à 2023. Cette baisse est le reflet, d'une part, de la baisse des taux de marché constatée depuis la fin de l'année 2023 et, d'autre part, de l'encaissement des produits issus des placements de trésorerie effectués par la MEL. La vente de l'ancien siège de la MEL en 2023 a en effet dégagé un fond de roulement important permettant de réaliser plusieurs opérations de placements à des taux intéressants dans un contexte de taux élevés.

De plus, depuis fin 2022, l'encours de taux structurés risqués dans la dette de la MEL est nul : 99,98% de l'encours est classé A1, le reste étant classé B1 selon la charte Gissler. Ce résultat matérialise le travail constant entrepris sur les exercices précédents.

Le besoin d'emprunt 2024 estimé à 162M€ (qui sera ajusté en fonction de l'effectivité des réalisations) a été couvert via deux modalités : la première repose sur l'appel à des enveloppes pluriannuelles de financement accompagnant les projets aux volumes financiers les plus importants, et la seconde consiste à recourir à l'emprunt annuellement en mettant en valeur les projets durables pouvant bénéficier de financements verts.

Dans le cadre du Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ) et notamment du dispositif de facilité de prêt au secteur public, la MEL a souscrit, auprès de la BEI (Banque européenne d'investissement), une enveloppe pluriannuelle d'emprunt de 245M€. Le MTJ est un outil essentiel du plan d'investissement du « Pacte vert pour l'Europe » dont l'objectif est le soutien de la transition vers une économie neutre pour le climat d'ici 2050. La facilité de prêt au secteur public à laquelle a souscrit la MEL fonctionne par appel à projet. Il s'agit d'un instrument de financement mixte ; il est composé d'un financement BEI et d'une subvention de la Commission européenne. La MEL a ainsi bénéficié d'une subvention de la Commission de 31,5M€ soit 40,3% de l'enveloppe destinée à la France.

Par ailleurs, dans le cadre de la recherche de financements annuels, la MEL a souscrit, en 2024, 117M€ à des niveaux compétitifs dans une période où les taux d'intérêt connaissent une légère détente mais sont toujours élevés.

En outre, deux emprunts souscrits fin 2023 pour un total de 15M€, dont la phase de mobilisation s'est achevée au cours de l'exercice 2024, ont été mobilisés.

En fonction du taux de réalisation des dépenses 2024, la MEL sera en mesure de mobiliser les emprunts d'ores et déjà souscrits de façon pluriannuelle.

En 2025 la MEL veillera à nouveau à diversifier son portefeuille par la consultation de l'ensemble des établissements bancaires et ce notamment afin d'optimiser ses conditions de financement. Par ailleurs, des enveloppes pluriannuelles assurant le financement long-terme des projets structurants continueront à être recherchées auprès des banques publiques : Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe ou Banque des Territoires.

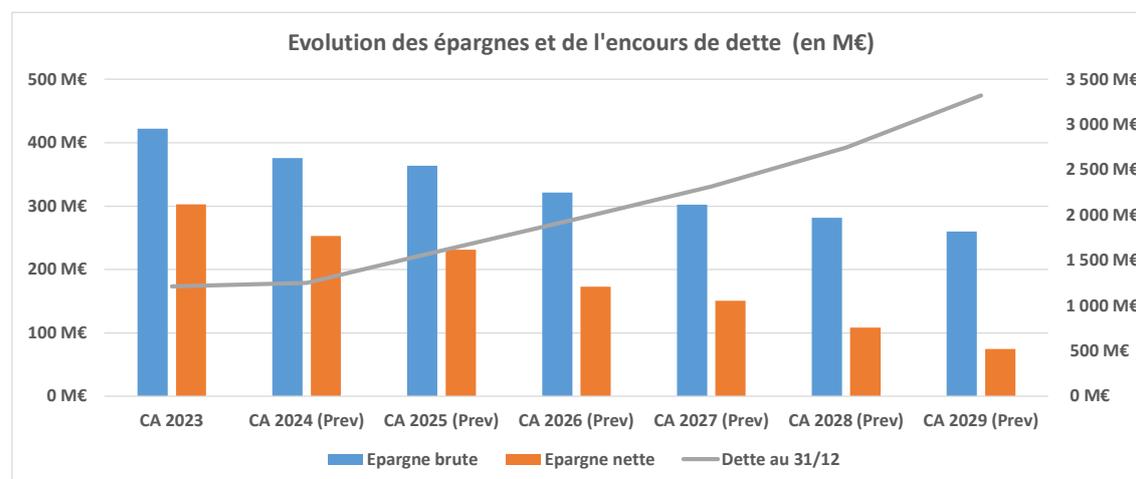
En 2023 un tiers des nouveaux prêts souscrits par la MEL étaient verts ou réalisés auprès d'établissements ayant pris une orientation claire en faveur de la transition écologique. En 2024, la MEL a souscrit près de 89% de prêts verts sur le montant total nouvellement souscrit. Le prêt de 245M€ contractualisé avec la BEI concourt largement à ce résultat sur cet exercice.

4.5. Les équilibres pluriannuels

La prospective financière vise à traduire la trajectoire financière de la collectivité.

Les projections réalisées sont basées sur un volume d'investissement de 4,7Mds d'euros d'ici la fin de la décennie (4,3Mds en réalisations prévisionnelles sur 2025-2029). Afin de porter ces investissements, l'endettement sera sollicité. L'encours de dette devrait ainsi augmenter et pourrait se situer à plus de 3Md€ à fin 2029.

La trajectoire projetée amène la capacité de désendettement consolidée tous budgets à 12,7 années à l'horizon 2029, en augmentation sensible.



	CA 2023	CA 2024 (prev)	CA 2025 (prev)	CA 2026 (prev)	CA 2027 (prev)	CA 2028 (prev)	CA 2029 (prev)
Recettes de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles)	1 689,4	1 689,1	1 676,2	1 703,9	1 722,7	1 748,7	1 776,0
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	1 235,9	1 284,0	1 312,9	1 332,7	1 356,4	1 390,5	1 421,7
Frais financiers nets	31,6	29,1	34,7	48,0	61,4	76,4	93,8
Epargne brute (1) *	422,0	376,0	328,5	323,1	304,9	281,7	260,5
Remboursement du capital de la dette (2)	119,2	123,4	132,2	148,4	150,9	172,6	184,8
Epargne nette (1-2) *	302,8	252,6	196,3	174,7	154,0	109,1	75,7
Solde reprise/provision	(5,6)	(1,2)	-	-	-	-	-

Recettes exceptionnelles			37,7				
Recettes d'investissement hors emprunt	217,6	141,6	145,2	139,9	141,2	138,0	122,9
Dépenses d'équipement	537,1	599,8	863,3	833,7	805,0	850,9	956,9
Besoin d'emprunt	17,7	162,3	483,1	497,3	508,3	603,7	758,3
Dette au 31/12	1 212	1 250,6	1 601,6	1 950,4	2 307,8	2 738,9	3 312,5
Capacité de désendettement	2,9	3,3	4,9	6,0	7,6	9,7	12,7
Taux de financement des investissements	56%	42%	23%	21%	19%	13%	8%

* Hors reprises ou constitutions de provisions

Éléments méthodologiques :

Concernant les dépenses, le taux de réalisation projeté pour les exercices 2025 à 2029 est de 99% en section de fonctionnement et de l'ordre de 92% en section d'investissement.

Le budget de la MEL est composé de sept budgets : un budget général et six budgets annexes. Si certains des budgets annexes dits industriels et commerciaux, sont complètement autonomes (eau, assainissement et crématoriums), d'autres sont financés, en dernier ressort, par le budget général.

Ainsi, au-delà de la situation consolidée, il convient de porter un regard plus attentif à la situation du budget général qui dispose de ratios financiers plus fragiles.

Ces éléments de prospective permettent de matérialiser l'impact structurant pour la MEL de la contribution au redressement des comptes publics.

Ce niveau de contrainte est inédit dans son montant et sa temporalité (39M€ a minima en un exercice) et impacte quasi-exclusivement le budget général qui constitue la clé de voûte de l'architecture budgétaire de la MEL.

La situation financière préalable de la MEL, issue des efforts de gestion et de désendettement sur les derniers exercices, permettra de proposer un budget primitif (BP) 2025 avec un investissement en forte hausse.

Cependant, la soutenabilité financière moyen terme du programme pluriannuel d'investissement (PPI) envisagé est ainsi susceptible d'être remise en cause par ce nouveau contexte, s'il devait se prolonger.

Avec le même esprit de responsabilité que celui mis en œuvre sur les dernières années et dont témoignent les efforts de pilotage et de maîtrise des dépenses soulignés plus haut, la MEL sera attentive à l'évolution de la prospective nationale des finances et fiscalités locales, et en en tirant les conséquences, va s'attacher à construire, sur les prochains mois, les conditions de reconsolidation de la soutenabilité moyen et long termes de ses équilibres (pistes d'optimisation, priorisation des projets, ...).

Annexe : Détail de l'évolution estimée des dépenses de fonctionnement pour 2025

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour 2023-2027, les évolutions estimées des dépenses réelles de fonctionnement du budget général et des budgets annexes sont présentées ci-dessous.

	BP2024	Crédits ouverts 2024 (BP+BS+DM) *	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024		Evolution BP 2025 / Crédits ouverts 2024		BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
				En M€	En %	En M€	En %				
Reversement aux communes (AC et DSC)	247,6 M€	247,6 M€	247,6 M€	-	0,0%	-	0,0%	247,7 M€	247,9 M€	248,1 M€	248,2 M€
Dépenses de gestion (hors AC et DSC) *	1 024,6 M€	1 043,7 M€	1 067,3 M€	42,6 M€	4,2%	23,6 M€	2,3%	1 090,8 M€	1 115,8 M€	1 150,9 M€	1 182,1 M€
dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)	181,6 M€	183,2 M€	190,4 M€	8,7 M€	4,8%	7,2 M€	3,9%	196,8 M€	203,0 M€	209,3 M€	213,4 M€
TOTAL Dépenses de gestion	1 272,2 M€	1 291,3 M€	1 314,8 M€	42,6 M€	3,4%	23,5 M€	1,8%	1 338,4 M€	1 363,7 M€	1 399,0 M€	1 430,4 M€
Frais financiers nets **	40,2 M€	40,2 M€	37,3 M€	-2,9 M€	-7,3%	-2,9 M€	-7,3%	48,0 M€	61,4 M€	76,4 M€	93,8 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 312,4 M€	1 331,4 M€	1 352,1 M€	39,7 M€	3,0%	20,6 M€	1,5%	1 386,4 M€	1 425,1 M€	1 475,4 M€	1 524,2 M€
Budget général	912,4 M€	927,5 M€	933,3 M€	20,9 M€	2,3%	5,8 M€	0,6%				
Budget transport	392,1 M€	392,4 M€	424,2 M€	32,2 M€	8,2%	31,8 M€	8,1%				
Budget assainissement	71,5 M€	72,4 M€	73,2 M€	1,6 M€	2,3%	0,8 M€	1,1%				
Budget eau	2,4 M€	2,3 M€	2,4 M€	-0,0 M€	-1,9%	0,1 M€	5,5%				
Budget Activités Immobilières et Economiques (AIE)	6,0 M€	7,4 M€	7,7 M€	1,8 M€	29,6%	0,3 M€	3,9%				
Budget crématorium	2,6 M€	2,8 M€	2,6 M€	-0,0 M€	-0,5%	-0,3 M€	-9,1%				
Budget opérations d'aménagement (OPA)	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	/	/	-0,1 M€	-99,0%				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (aggrégé) (1)	1 387,0 M€	1 405,0 M€	1 443,4 M€	56,4 M€	4,1%	38,4 M€	2,7%				
Mouvements interbudgétaires (2)	74,6 M€	73,5 M€	91,3 M€	16,7 M€	/	17,8 M€	/				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (consolidé) (1-2)	1 312,4 M€	1 331,4 M€	1 352,1 M€	39,7 M€	3,0%	20,6 M€	1,5%				